

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Xiunellys Matthews-Garcia](#)

<https://www.cadre21.org/membres/42700123c6169af2ee976c28>

Date d'obtention : 2023-11-27 15:23:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je note l'importance d'utiliser rapidement et efficacement cet outil d'intervention en cas de situation de sexto. La clarté des étapes et des éléments du protocole facilite sa mise en œuvre. Conçu spécifiquement pour répondre aux besoins de la clientèle jeune des écoles secondaires, il est impératif de se rappeler qu'en aucun cas il ne faut visionner le contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis bien informé sur les actions à entreprendre et les références à solliciter. Ma préparation me permet de cibler efficacement et d'intervenir de manière appropriée dans des situations de sexto. Mon approche est plus précise, prenant en compte les besoins tant des victimes que des auteurs ou complices de sexto. J'ai une meilleure compréhension des aspects légaux et je me sens à l'aise pour expliquer les droits des victimes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est cruciale de garantir la sécurité tant physique qu'émotionnelle des élèves engagés. En qualité d'intervenant, il est impératif de veiller à restreindre la diffusion du contenu sexto. Je m'engage à accorder une attention particulière à la grille d'évaluation, en m'assurant de la compléter de manière appropriée. Naturellement, il est essentiel d'informer nos collègues qui travaillent en étroite collaboration avec nous au quotidien, tout en veillant à ne pas négliger les autres parties prenantes, telles que les écoles, les services de police et le DPCP.